

La Voix des Migraineux lance une campagne visant à sensibiliser à la scolarité des enfants migraineux afin d'améliorer leur inclusion et mettre fin aux préjugés

La migraine est une maladie neurologique à part entière, mais trop souvent assimilée à un simple mal de tête. Reconnue par l'OMS comme la seconde maladie la plus invalidante au monde, la migraine reste mal diagnostiquée et le parcours de soins relève encore du parcours du combattant. Majoritairement expressive entre 20 et 50 ans, les enfants n'en sont pas exemptés : en France, elle touche 8% des enfants et adolescents¹ soit un million de jeunes Français, et dans le monde, la prévalence moyenne de la migraine chez l'enfant et l'adolescent est de 9% chez les filles et 7% chez les garçons².

La Voix des Migraineux lance une campagne pour mieux faire connaître cette pathologie et les solutions existantes, et contribuer à une amélioration du diagnostic et de la prise en charge de cette pathologie chez les enfants, notamment en milieu scolaire.

- **La migraine chez l'enfant, un diagnostic et une prise en charge plus compliqués encore que pour les adultes**

Les mécanismes de la migraine sont très complexes. Le cerveau du migraineux est hypersensible à des stimuli anodins pour les non migraineux.

Chez les enfants, la migraine est la **même maladie neurologique mais présente des symptômes différents** de ceux des adultes : pâleur annonciatrice, douleurs abdominales, céphalée souvent sévère, phonophobie, et/ou photophobie. Dans 30 % des cas, elle peut s'accompagner d'une aura.

La crise dure généralement moins longtemps chez l'enfant (2h vs 4h) et le mal de tête est souvent bilatéral (touche les deux tempes ou les deux parties du front).

Les crises de migraine entraînent chez le patient une **incapacité totale ou partielle dans la poursuite de ses tâches**. L'impact est donc sévère chez l'enfant puisque ces crises peuvent avoir des **répercussions importantes sur son parcours scolaire** : absentéisme à répétition avec de lourdes conséquences sur les apprentissages et la sociabilisation, allant jusqu'à la déscolarisation et/ou au renoncement aux études supérieures.

Le corps enseignant, les encadrants et infirmiers scolaires sont démunis face à cette pathologie car ils en ont une mauvaise connaissance, et en sous-estiment l'impact.

Or, il existe un dispositif légal, le **PAI, Projet d'Accueil Individualisé**, proposé par l'Education Nationale, qui permet d'organiser au mieux la vie de l'enfant dans l'établissement, en précisant ses besoins thérapeutiques.

- **Des solutions existent et doivent être déployées à grande échelle**

Une fois le diagnostic posé par un professionnel, un **Projet d'Accueil Individualisé** pour raison de santé peut être mis en place. Il vise à instaurer un **protocole de soins au sein de l'établissement** afin de faciliter l'inclusion dans l'école des enfants atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période.

50% des enfants ont plus d'une crise par mois et 78% présentent une intensité de crise modérée à sévère. 40% ont des nausées ou des vomissements, 33% des douleurs abdominales.

Etude Centre de Douleur Chronique, Hôpital de La Timone, Marseille

¹ Centre de Douleur Chronique, Hôpital de La Timone, Marseille

² enquête HSBC menée sur 210 524 patients

« Notre association reçoit de nombreux témoignages de parents d'enfants migraineux en détresse. Avec eux, nous **militons pour un PAI type de la migraine** qui définirait la conduite à tenir en cas de crise, ainsi que les aménagements nécessaires pour limiter les facteurs déclencheurs dans l'environnement scolaire mais également extra-scolaire (cantine, garderie, étude). Tous les acteurs concernés doivent en avoir connaissance afin que sa mise en œuvre soit effective. » insiste **Sabine Debremaeker**, Présidente de la Voix des Migraineux

L'association plaide en effet pour la généralisation du PAI migraine et une meilleure application de celui-ci dans les écoles et lycées avec deux types d'actions :

1/ La sensibilisation et l'information des services de santé scolaire et des enseignants : leur donner les clés pour arriver à identifier la maladie, les autoriser à administrer les traitements, réserver des aménagements pour qu'ils puissent mettre l'enfant au calme,

2/ Un dispositif adapté mentionné dans le PAI :

- Qui autorise les enseignants à donner le traitement de crise (noter l'heure), et à mettre en place un dispositif de base : isoler l'enfant dans un espace calme et peu lumineux, lui donner à boire, ...
- Qui précise les bons gestes à suivre si la crise ne s'arrête pas ou s'intensifie,
- Qui précise les facteurs déclencheurs afin de les aider à les limiter, dans la mesure du possible.

Une campagne nationale pour informer les enseignants et leur entourage

La Voix des Migraineux lance une campagne visant à sensibiliser à la scolarité des enfants migraineux afin d'améliorer leur inclusion et mettre fin aux préjugés. Les migraines sont encore trop souvent assimilées à la phobie scolaire ou juste à une mauvaise volonté des enfants. Ceux-ci subissent souvent une stigmatisation, des remarques violentes, de la part de leurs pairs comme des professeurs.

Trop souvent, ils doivent faire face au refus de disposer d'aménagements spécifiques.

Parce que le regard sur cette maladie doit changer, l'association sensibilise le grand public avec **deux affiches** qui font entrer dans la tête d'un jeune écolier migraineux.



Plus d'informations :
<https://www.lavoixdesmigraineux.fr/>

Contact presse : The Desk
Laurence de La Touche-06 09 11 11 32
laurence@agencethedesk.com